

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

**Signature d'une convention avec le Pays Ouest Charente –
Pays de cognac dans le cadre de l'opération
"des plasticiens dans les écoles"**

Nomenclature : 5-7
D. n°2012_06_01

Date de la convocation
01/06/2012

Date d'affichage
01/06/2012

**Nombres de
Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

L'an 2012, le 7 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BOYER, Maire

Présents : M. BOYER Daniel, Maire, M. BRIAND Pierre-Yves, M. LIAUD Eric, Mme NAMBLARD Nicole, M. OURTAAU Philippe, Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel, Mme PETIT Dominique, Mme MARCHAND Renée, M. TIRACCI Michel, Mme BRISSON Marie-Christine, M. DAGNAUD Cédric, Mme MARCU Chantal, Mme ROY Karine, M. CHAUVEAU René, Mme DAGNAUD Pierrette, Mme PUISSANT Christiane, M. DERAND Michel, Mme GEOFFROY Colette, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. GUINEBERT Patrick, Mme BOINOT Catherine, M. VINCENT Jean-Pierre, Mme NADEAU-FAYEMENDIE Geneviève,

Etaient excusés : M. CONTER Frédéric, ayant donné procuration à M. BOYER Daniel
Mme FOUCHER Monique, ayant donné procuration à Mme MARCU Chantal
M. BAUDRY Christophe

Secrétaire de séance : Mme PETIT Dominique

Au travers du Contrat Régional de Développement Durable, le Pays Ouest Charente soutient certaines initiatives d'éducation artistique et manifestations artistiques selon plusieurs critères qu'il a définis.

L'action « des plasticiens dans les écoles » s'inscrit dans les critères définis par le pays :

- Intégration d'une dynamique éducative aux projets et spécifiquement auprès des jeunes
- Prise en compte des publics ruraux et l'irrigation du territoire
- Développement des arts plastiques sur le territoire

L'action permet aux enfants de rencontrer un plasticien professionnel, de découvrir une ou des œuvres (en dehors du musée ou de la galerie) et d'expérimenter par eux-mêmes.

L'action est réservée aux enfants des écoles primaires et maternelles, un plasticien intervient 3 heures dans une classe. Il présente une ou plusieurs de ses œuvres puis anime un atelier.

Le Pays Ouest Charente en lien avec l'inspection académique organise et coordonne le projet.

L'opération se déroule jusqu'au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2013/2014

Le Pays Ouest Charente assure la rémunération directe des artistes et de

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

leurs frais de déplacement, ainsi que l'achat de petit matériel nécessaire.

La ville de Châteaubernard participera à hauteur de 40 % du total des frais engagés.

A ce jour deux écoles sont intéressées par une prestation d'un plasticien. Une classe de l'école maternelle de la Combe des Dames et une classe de l'école primaire Pablo Picasso.

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention évoquée ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré

Autorise le Maire à signer la convention évoquée ci-dessus

Nomenclature : 7-5
D. n°2012_06_02

Attribution de subventions associatives

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de bien vouloir attribuer des subventions dans les conditions évoquées ci-dessous.

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Subventions de fonctionnement

Dénomination	Attribution 2012
Association des Paralysés de France	560 €
Comité d'entraide de Cognac – Epicerie sociale	777 €
TOTAL ATTRIBUES	1 337 €

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions aux associations dans les conditions évoquées ci-dessus.

Achat de terrains M. André PASCAUD

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur des parcelles de terrains cadastrées AT n°127, n°128, n°246, d'une superficie globale de 12 669 m², appartenant à Monsieur André PASCAUD en vue d'y créer une voirie reliant le rond point de l'Europe à la rue des Pierrières et de la réserve foncière.

L'acquisition se ferait sur la base de 12,50 € le m² soit un montant total de 158 362,50 €. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés etc.) sont à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette acquisition.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise l'acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus.

Achat de terrains M. BRISSON

Vote A l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de 300 m² de terrain cadastré AH n°107, appartenant à Monsieur et Madame Cyril BRISSON en vue d'y créer un poste de refoulement eaux usées et d'y installer une bâche défense incendie.

L'acquisition se ferait sur la base de 5 € le m² soit un montant total de 1 500 €. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés etc.) sont à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette acquisition.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé
Après en avoir délibéré,

Autorise l'acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus.

Echange de terrains - M. et Mme Jean MARTIN

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accepter un échange de terrains avec soulte d'une partie d'un terrain cadastré AT 102 appartenant à la Ville de Châteaubernard et des parcelles de terrains cadastrées AT n°117, n°118, n°119, n°120, n°156 appartenant à M. et Mme Jean MARTIN (voir plan joint) en vue d'y créer une voirie reliant le rond point de l'Europe à la rue des Pierrières et de la réserve foncière.

L'échange se ferait sur la base de 12 € le m2.

Cession à la Ville			Cession à M. et Mme Jean MARTIN		
Parcelle AT 117	M. et Mme Martin	05 a 79 ca	Parcelle AT 102	Ville de Châteaubernard	04 a 59 ca

Parcelle AT 118	M. et Mme Martin	02 a 33 ca		Surface sous réserve de bornage	
Parcelle AT 119	Mme Martin	02 a 52 ca			
Parcelle AT 120	Mme Martin	06 a 79 ca			
Parcelle AT 156	M. et Mme Martin	04 a 11 ca			
TOTAL		21 a 54 ca	TOTAL		04 a 59 ca

Soit une soulte calculée sur la base de 16 a 95 ca à 12 € le m2 soit 20 340 € sous réserve de bornage.

Il est précisé que M. et Mme Jean MARTIN acceptent une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle cédée.

Il est également précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés etc.) sont à la charge de la ville de Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise l'échange de terrains dans les conditions évoquées ci-dessus.

Avenant n°1 - marché de travaux "aménagement de la rue des Vauzelles"

Vote A l'unanimité

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la modification du réseau de collecte des eaux pluviales de la rue des Vauzelles avec son raccordement au bassin de rétention du complexe omnisports. Cet avenant tient compte notamment des recommandations de l'étude hydraulique du cabinet CERAMIDE pour la modification du réseau et des prescriptions de

Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions: 0

la Communauté de Communes du Cognaçais concernant la remise en état des lieux après travaux. Le tableau ci-dessous reprend les prestations adaptées en plus avec notamment l'introduction de trois prix supplémentaires et les prestations adaptées en moins :

PLUS VALUE					
Assainissement					
	POSTE ET RUBRIQUES	U	Qté	PU	Total
<i>(avec prix unitaires existants)</i>					
311	Canalisation PVC R SN8 Ø400	ml	160,00	93,50 €	14 960,00 €
313	Regard de visite Ø1000	u	11,00	675,00 €	7 425,00 €
314	Piquage sur réseau existant	u	1,00	180,00 €	180,00 €
<i>(avec prix unitaires supplémentaires)</i>					
PS901	Canalisation PVC R SN8 Ø500	ml	200,00	118,20 €	23 640,00 €
PS902	Fourniture et pose de séparateur hydrocarbures 270l/s	u	1,00	9 100,00 €	9 100,00 €
Réfection de tranchées					
	POSTE ET RUBRIQUES	U	Qté	PU	Total
<i>(avec prix unitaires existants)</i>					
403	BBSG 0/6 ép. 0,04 pour entrée avec mise en œuvre manuelle	m2	50,00	15,25 €	762,50 €
<i>(avec prix unitaires supplémentaires)</i>					
PS903	réfection espaces verts et engazonnement	m2	250,00	4,70 €	1 175,00 €
MONTANT PLUS VALUE HT :					57 242,50 €
MOINS VALUE					
	POSTE ET RUBRIQUES	U	Qté	PU	Total
310	Avaloir à grille	u	6,00	235,00 €	- 1 410,00 €
311	Canalisation PVC R SN8 Ø400	ml	394,24	93,50 €	- 36 861,44 €
313	Regard de visite Ø1000	u	9,00	675,00 €	- 6 075,00 €
314	Piquage sur réseau existant	u	1,00	180,00 €	- 180,00 €
MONTANT MOINS VALUE HT :					- 44 526,44 €

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

MARCHE INITIAL	BASE TOTAL HT :	324 836,60 €
	OPTION n°1 TOTAL HT :	12 873,65 €
	SOIT UN TOTAL HT :	337 710,25 €
PRESTATIONS EN PLUS	MONTANT HT :	57 242,50 €
PRESTATIONS EN MOINS	MONTANT HT :	- 44 526,44 €
NOUVEAU MARCHÉ	TOTAL HT :	350 426,31 €
	TVA 19.6% :	68 683,56 €
	TOTAL TTC :	419 109,87 €
DIFFERENCE PAR RAPPORT AU MARCHÉ INITIAL	TOTAL HT :	12 716,06 €
	TVA 19.6% :	2 492,35 €
	TOTAL TTC :	15 208,41 €
Soit une augmentation de		3,77%

Nouveau délai d'exécution du contrat – 3 mois et 3 semaines soit une fin de chantier repoussée du 29 juin au 20 juillet 2012

AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ : Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter ledit avenant au marché de travaux de l'aménagement de la rue des Vauzelles dans les conditions susvisées.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Accepte ledit avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Nomenclature : 8-5
D. n°2012_06_07

Avis sur projet d'aliénation d'un logement HLM - Hameau des Meuniers 13, rue Bienassis

Vote A l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 1

Dans le cadre des dispositions relatives à la procédure dite de « vente HLM » et notamment l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, nous sommes en possession des éléments relatifs à la décision prise par la SA HLM Le Foyer d'aliéner un élément de son patrimoine situé à Châteaubernard, Hameau des Meuniers, 13 rue Bienassis, en faveur de locataires de la SA HLM.

- Délibération du Directoire en date du 24 novembre 2011
- Informations sur le logement concerné
 - Pavillon de type IV – R+1 surface habitable de 79,78 m²
 1. Livré en 1988
 1. Prix de cession 93 000 € hors frais d'acte
 1. Attestation certifiant que le logement répond aux normes minimales d'habitabilité et précisant son état d'entretien (Bon état d'entretien)
 2. Avis des domaines (valeur vénale actuelle : 104 000 €)
 1. Etat des prêts en cours

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette aliénation au profit de locataires de la SA HLM.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne un avis favorable à cette aliénation dans les conditions évoquées ci-dessus

**Validation des projets éducatif et pédagogique
des centres de loisirs et des activités périscolaires 2012-2013**

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider les projets éducatif et pédagogique des centres de loisirs et des activités périscolaires. Chacun des lieux d'accueil périscolaire fait l'objet d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) et d'une déclaration à la Caisse d'Allocation Familiale qui participe financièrement à cette activité.

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Valide les projets éducatifs et pédagogiques des centres de loisirs et des activités périscolaires.

Renouvellement d'un CAE - agent d'entretien

Vote A l'unanimité

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour faire suite à un besoin spécifique et temporaire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire le poste d'agent d'entretien dans les écoles dans le cadre d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi dans les conditions suivantes :

Renouvellement de 6 mois, à compter du 1er septembre 2012
Taux d'emploi : Temps Complet
Niveau : pas de niveau particulier
Rémunération sur la base du taux du SMIC horaire en vigueur

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise le recrutement dans le cadre d'un CAE dans les conditions évoquées ci-dessus.